

Notice de cadrage



APPEL à CANDIDATURES ERASMUS+ TS

Direction des Relations Internationales

2023 / 2024

1. Préambule

Ce document a pour objectif d’accompagner les personnels dans le cadre de l’appel à candidatures lancé par la Direction des Relations Internationales (DRI) de l’Université de La Réunion dans le cadre du programme Erasmus+ TS.

L’objectif de cet appel à candidatures est de dynamiser le champ des relations internationales de notre Université en donnant aux enseignants les moyens financiers d’assurer des missions d’enseignement dans un établissement de l’union européenne et des pays associés au programme (voir le site de la DRI).

Il permet aux enseignants et enseignants-chercheurs de bénéficier des opportunités offertes par le programme Erasmus+ pour découvrir les universités partenaires, renforcer les liens et suivre le travail des étudiants en mobilité.

Le candidat s’engage à dispenser à minima huit heures d’enseignement pour chaque semaine passée au sein de l’université partenaire.

La « **mobilité combinée** », associant sur la même période une activité d’enseignement et une activité de formation. Dans ce cas, le nombre minimal d’heure d’enseignement est de quatre par semaine.

Pour cela, un nombre de bourses est défini chaque année par la DRI : **7 pour 2023-2024**.

2. Organisation des appels à candidatures

L’appel à candidatures est lancé par la DRI au cours de chaque année universitaire. Les candidatures **seront examinées par la commission interne Erasmus+ TS**.

La procédure suit le calendrier suivant :

Appel à Candidatures	Lancement de l’appel à candidatures	Semaine du 16 août 2023
	Date limite d’envoi du formulaire de candidature à la DRI	15 septembre 2023
	Sélection par la Commission interne Erasmus + TS	Semaine du 18 septembre 2023
	Notification aux candidats sélectionnés et non sélectionnés	Semaine du 25 septembre 2023
	Début des mobilités	Octobre 2023
	Date limite de la mission d’enseignement	30 Septembre 2024
	Date limite de transmission des pièces requises à la DRI (bilan de la mobilité, billets d’avion, rapport final Erasmus...)	06 octobre 2024

Aux fins de recevabilité, les candidatures doivent être présentées selon le formulaire mis en ligne sur le site de la DRI : [Candidature à une mobilité d'enseignement \(TS\)](#)

Le formulaire de candidature doit être validé par la direction de la composante, afin de garantir que le circuit de validation interne à la composante a été respecté.

Vous devrez impérativement joindre à ce formulaire un courrier d'acceptation de l'institution d'accueil.

Une fois la (ou les) candidature (s) examinée(s) par la commission, la notification est adressée par la DRI au candidat avec copie le cas échéant à l'assesseur Relations Internationales de la composante concernée.

3. Critères de sélection des candidatures

Les critères de sélection des candidatures se veulent généraux, l'objectif étant de définir un cadre très ouvert, afin de favoriser la diversification des candidatures.

Les critères de sélection les plus importants sont indiqués ci-dessous :

- 1. Adéquation avec le projet d'établissement (contrat quinquennal) et en particulier les objectifs de la Direction des Relations Internationales**, qui sont les suivants :
 - a. Promouvoir une culture Relations Internationales
 - b. Construire une diplomatie universitaire
 - c. Développer une offre de formation internationalisée, en cohérence avec les besoins du marché régional
 - d. Positionner l'Université comme un partenaire réflexe à l'international
 - e. Promouvoir la recherche collective de dimension internationale
 - f. Développer les relations avec le monde professionnel à l'étranger
- 2. Sélection des candidats sur la maîtrise de la langue d'enseignement utilisée dans l'institution d'accueil.**
- 3. Pertinence de l'institution d'accueil au regard de sa réputation et de la stabilité du partenariat avec l'UR.**
- 4. Valeur ajoutée pour la composante et l'établissement**
 - a. Perspectives d'accroissement du nombre d'étudiants candidats à une mobilité Erasmus dans nos diplômes.
 - b. Etablissement et maintien des relations de confiance, fondement d'une coopération durable.
 - c. Mise en place d'habitudes de travail et de collaboration, échange de bonnes pratiques utiles pour la gestion efficace des échanges.

Pour information, la DRI prévoit de lancer un deuxième appel à candidatures courant décembre 2023 avec une délibération de la commission intervenant en février 2024.



ANNEXE 1



APPEL à CANDIDATURES ERASMUS+ TS
Direction des Relations Internationales
2023 / 2024

Composition de la Commission interne ERASMUS+ TS

- Présidence de la commission assurée par la Vice-Présidente déléguée Europe, relations internationales, coopération régionale ou un représentant
- Chargée de mission mobilités internationales
- Correspondants Relations Internationales des UFR, Instituts et Écoles
- Responsable administratif du service relations internationales et de la coopération régionale